



REGLEMENT DE LA QUALIFICATION ET MODALITES DE FORMATION

MONITEUR FEDERAL SNOWKITE (Glisses aérotractées sur neige)

SOMMAIRE

- I RÉFÉRENTIEL DU DOMAINE D'ACTIVITE
 - 1) DESCRIPTION DU SECTEUR D'ACTIVITÉ
 - 2) FICHE DESCRIPTIVE D'ACTIVITES
- II RÉFÉRENTIEL DE CERTIFICATION
- III EXIGENCES PREALABLES A L'ENTREE EN FORMATION
- IV VAE
- V ORGANISATION DE LA FORMATION
- VI FICHE SIGNALETIQUE



I REFERENTIEL DU DOMAINE D'ACTIVITE

1 DESCRIPTION DU SECTEUR D'ACTIVITE

1.1 Appellation :

L'appellation adoptée est : *Moniteur fédéral de snowkite*.

1.2 Structures concernées :

- Clubs F.F.V.L.
- Ecoles de Snowkite

1.3 Champ et nature des interventions :

Le moniteur fédéral réalise de façon autonome, dans le cadre de la structure et le respect des règlements fédéraux, des prestations d'animation, d'initiation et de perfectionnement, jusqu'à l'autonomie du pratiquant.

Il veille à mettre en œuvre les moyens permettant une pratique en sécurité dans le cadre de ses activités, notamment par la maîtrise de l'environnement d'évolution.

1.4 Situation fonctionnelle :

Le moniteur fédéral exerce son activité bénévolement.

Son activité est caractérisée par la relation avec un public qu'il accueille, informe et encadre en vue de la pratique des glisses aérotractées sur neige. Dans ce milieu, ses interventions se limitent à l'encadrement sur site école.

1.5 Autonomie et responsabilité :

Au sein de la structure, le moniteur fédéral exerce son activité de manière autonome pour conduire des actions pédagogiques et de promotion. Il participe au projet global de la structure, de la programmation à l'évaluation finale de son action dont il rend compte.

1.6 Evolution du poste :

L'évolution dans et hors du poste peut résulter de l'acquisition de compétences complémentaires dans :

- L'encadrement sur d'autres surfaces (eau)
- L'encadrement d'autres formes de pratique (préparation à la compétition,...)
- La prise en charge de publics particuliers (jeunes, handicapés...)
- L'intervention dans la formation (accueil de stagiaires ou participation à des actions de formation)
- La gestion de structure d'enseignement
- L'orientation vers un projet professionnel



2 FICHE DESCRIPTIVE D'ACTIVITES

Les activités du moniteur fédéral de snowkite sont classées en trois grands domaines :

- Celles relatives à l'organisation et la conduite d'actions d'encadrement, (animation, accompagnement, enseignement)
- Celles liées à la mise en œuvre des moyens permettant une pratique en sécurité en milieu enneigé
- Celles liées au fonctionnement du club ou de l'école.

2.1 Il conduit un projet d'enseignement de l'initiation jusqu'au niveau d'autonomie permettant l'accès à la compétition

2.1.1 Il organise sa pratique dans le cadre de séances, de stages, et de suivi de formation

- Il prend en compte les participants selon leurs niveaux
- Il prépare le matériel et les outils pédagogiques
- Il prévoit la logistique des déplacements

2.1.2 Il encadre la pratique de la découverte de l'activité jusqu'à l'autonomie

- Il identifie les caractéristiques du public
- Il propose des situations pédagogiques respectant les étapes de la progression dans tous les domaines de la formation
- Il gère un à plusieurs élèves en fonction de leur niveau et des conditions de pratique
- Il transmet les connaissances théoriques liées à l'activité
- Il travaille en équipe
- Il évalue son action pédagogique

2.2 Il veille à mettre en œuvre les moyens permettant une pratique en sécurité

- Il identifie les niveaux de compétence des pratiquants
- Il repère dans l'environnement de pratique les éléments pertinents relatifs à la météorologie, l'aérodynamique, les particularités des sites utilisés et la réglementation des espaces concernés
- Il s'assure de la fiabilité du matériel
- Il veille à assurer l'adéquation environnement / matériel / pratiquants
- Il identifie son propre niveau de compétence du moment
- Il se forme de façon continue
- Il sait mettre en œuvre les procédures de premier secours

2.3 Il participe au fonctionnement de la structure et contribue à la pérennisation de l'activité

- Il accueille le public
- Il participe à la planification des actions du club ou de l'école
- Il participe à la gestion du matériel
- Il participe à la gestion des sites
- Il participe à l'organisation et à la gestion de la structure
- Il relaie le discours fédéral



II REFERENTIEL DE CERTIFICATION (EC = être capable de)

UC 1 : Être capable de maîtriser les techniques nécessaires à la mise en œuvre d'une action éducative en snowkite

- EC de pratiquer avec aisance et en sécurité sur tout type de terrain
- EC de se déplacer à l'aide de son aile pour intervenir auprès d'un élève en action
- EC d'expliquer les différentes techniques déclinées dans la progression
- EC de présenter la technologie propre au matériel
- EC d'utiliser les différents types de matériel
- EC d'assurer les petites réparations

UC 2 : EC d'opérationnaliser les connaissances liées à l'environnement de pratique

- EC de comprendre les principes généraux des phénomènes météorologiques et nivologiques
- EC de rechercher les données essentielles des bulletins météo et nivologiques
- EC d'analyser l'aérogologie et la nivologie propres à un site
- EC de mettre en pratique les techniques de prévention (habillement, équipement, hydratation, protection solaire, etc...) face aux effets du froid sur l'organisme humain
- EC d'anticiper les effets de la fatigue dus à l'effort et à l'agression du milieu
- EC de porter assistance à un blessé et pratiquer les gestes élémentaires de survie
- EC de respecter et faire respecter le milieu naturel et humain

UC 3 : EC de préparer une séquence de formation

- EC d'analyser le contexte de l'action (contraintes, milieu, finalités)
- EC de prendre en compte les caractéristiques du public concerné
- EC de prévoir le matériel nécessaire
- EC de choisir le secteur d'évolution (*analyse des conditions aérogologiques, choix du terrain, état de la surface*) permettant une pratique en sécurité
- EC d'organiser la logistique



UC 4 : EC d'encadrer la pratique

- EC de proposer des séances adaptées dans le cadre d'une progression (*objectif, public, lieu, moyens, temps*)
- EC de former les élèves dans les 4 domaines (*technique, analyse, sécurité, cadre de pratique*) de l'activité
- EC de sélectionner et répartir le matériel en fonction du public et des conditions
- EC de présenter et faire respecter les consignes de limitation de l'espace et de déplacement sur un secteur d'évolution
- EC de gérer des groupes
- EC de conduire la séance en anticipant en permanence la gestion de la sécurité (*terrain, aérologie, public, engins*)
- EC d'observer et d'évaluer les élèves
- EC de leur faire un retour individualisé
- EC d'apporter les éléments théoriques en liaison avec la séance
- EC de mettre en œuvre les procédures d'alerte et de déclenchement des services de secours
- EC d'évaluer sa prestation
- EC de mesurer son niveau de compétences et de faire évoluer sa pratique d'enseignant

UC 5 : EC de participer au fonctionnement de la structure

- EC de situer sa fonction au sein de la structure
- EC d'évaluer ses actions et d'en rendre compte
- EC d'accueillir et de renseigner du public
- EC de participer au suivi du vieillissement du matériel
- EC de participer au choix d'une gamme d'ailes appropriée au contexte d'enseignement
- EC de participer aux tâches administratives
- EC d'assurer la relation avec les interlocuteurs locaux (*mairie, secours, propriétaires, clubs...*)
- EC de participer à la promotion et la communication autour de l'activité

UC 6 : EC de contribuer à l'organisation et au développement de l'activité

- EC de respecter le cadre institutionnel des milieux concernés par l'activité (*loi Montagne, jeunesse et sports*)
- EC de mobiliser des connaissances sur le milieu fédéral
- EC d'utiliser les documents fédéraux
- EC de participer à l'organisation et à la gestion de sites de pratique
- EC de montrer et faire respecter une image responsable de la pratique
- EC d'informer les riders des exigences et des risques liés aux différentes formes de pratique



III EXIGENCES PREALABLES A L'ENTREE EN FORMATION

1 / Être titulaire de l'unité d'enseignement «prévention et secours civiques de niveau 1» (PSC1 ou son équivalent)

2 / Être titulaire des qualifications fédérales et unités complémentaires :

- Leader club snowkite
- Initiateur power kite

Les détenteurs d'un diplôme d'Etat pour l'encadrement du ski, du kitesurf ou du parapente sont dispensés de ces prérequis pédagogiques.

3 / Exigences liées à la pratique personnelle du candidat : rider expert du Snow Pass'Kite

Être capable d'évoluer avec aisance à l'aide de la traction d'une aile de kite en position debout sur un engin de glisse sur neige, dans des conditions de vent pouvant aller jusqu'à 50 km/h.

- Choisir le site de pratique (topographie, aérologie, état de la surface)
- Choisir et régler son matériel
- Choisir sa zone technique
- Décoller son aile sans assistance
- Maîtriser les trajectoires aux quatre allures
- Maîtriser la puissance de traction (maintenir une vitesse de glisse constante, naviguer sous toilé ou sur toilé, arrêt d'urgence...)
- Evoluer dans une pente jusqu'à 35 degrés d'inclinaison (montée, descente, anticipation des ruptures de pente, arrêt, saut, ne pas décoller...)
- Mettre en place une stratégie de déplacement (aérologie, obstacles, pente...)
- Glisser en groupe (partage de l'espace aile et pilote, capacité d'évitement....)
- Réaliser des figures simples de free style (sauts, marche arrière, dérapage, virage en survitesse...)
- Piloter en conditions turbulentes (anticipation et gestion des incidents de vol)
- Neutraliser son aile en toutes conditions (fin d'activité ou suite au déclenchement de la sécurité)

✓ *Ces exigences sont vérifiées à partir du curriculum du candidat et lors d'une évaluation organisée en amont ou au début de la formation.*



IV ACCES A LA QUALIFICATION PAR LA VAE

Le monitorat fédéral de kitesurf peut être obtenu en totalité par la voie de la validation des acquis de l'expérience dans les conditions suivantes :

- a) Le candidat doit présenter les prérequis exigés pour accéder à la formation,
- b) En complément de l'entretien sur le dossier de VAE, le candidat sera évalué sur une mise en situation reconstituée qui consiste en une étude de cas ou un oral vidéo visant à évaluer l'aptitude du candidat à encadrer en sécurité.

V ORGANISATION DE LA FORMATION

Intitulé	
<p><u>Prérequis pédagogiques</u> : Leader club Snowkite, Initiateur Power kite</p> <p><u>Projet club support</u> : Un positionnement est réalisé à réception du dossier d'inscription. Des allègements concernant les prérequis pédagogiques peuvent être sollicités auprès de la commission formation kite en fonction des diplômes acquis par ailleurs.</p>	<u>Durée</u> :
<p>Module pédagogie spécifique de l'activité snowkite et connaissance du milieu Evaluation des exigences préalables à la mise en situation pédagogique (EPMSP) pour l'accès au statut d'élève moniteur et au projet d'alternance</p>	10 jours
<p>Réalisation du projet d'alternance en club sous tutorat Parcours Individualisé en fonction du projet</p>	8 jours
Validation du rapport d'expérience par le CFK	



VI FICHE SIGNALÉTIQUE MONITEUR

C'est une qualification destinée à des pratiquants experts en snowkite qui désirent s'investir dans l'encadrement de la pratique sur neige jusqu'au niveau d'autonomie du pratiquant. Au sein d'une structure fédérale, le moniteur suit la progression des riders et les accompagne dans la découverte et le respect du cadre de pratique.

Intitulé	Moniteur fédéral de Snowkite
Prérogatives	Exercer bénévolement les fonctions d'enseignant jusqu'à l'autonomie du pratiquant sur un site école
Niveau	National
Organisation	DTNe
Encadrement	Moniteurs membres d'équipes nationales de formateurs, conseillers techniques.
Conditions d'accès	18 ans, pré requis technique prérequis pédagogiques (Leader Club Neige et IPK) projet d'alternance
Durée de la formation	10 jours en centre pour la formation spécifique snowkite et parcours individualisé en présence d'un tuteur pour la réalisation du projet d'alternance
Programme de la formation	Préparer et conduire une action pédagogique Encadrer un groupe d'élèves jusqu'à l'autonomie Mettre en œuvre les moyens permettant la pratique d'élèves en sécurité en milieu enneigé Relayer le discours fédéral et inscrire son action dans le cadre d'une structure
Stage en situation	Réalisation du projet d'alternance au sein d'une structure FFVL et sous tutorat pédagogique validé lors de la formation.
Evaluation	En contrôle continu en cours de formation pour l'attribution du statut d'élève moniteur Par l'analyse du rapport d'expérience Par tous les moyens proposés par les formateurs dans le cadre de solutions personnalisées
Jury	Encadrement
Certification	Une fois toutes les UC validées
Validité	Validité des tests de sélection 2 ans Validité du statut d'élève moniteur 2 ans Diplôme acquis une fois pour toutes